



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 126 de l'ordre du jour

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Chine, Cuba, Iran (République islamique d'), Myanmar, Nicaragua  
et République arabe syrienne: amendement au projet de décision [A/75/L.7/Rev.1](#)**

### **Procédure de prise de décision à l'Assemblée générale<sup>1</sup> lorsqu'il n'est pas possible de se réunir en présentiel**

1. Au paragraphe b), remplacer « à l'issue de consultations avec les présidences des grandes commissions et sur la recommandation du Secrétaire général » par « la recommandation des grandes commissions et du Secrétaire général ».

2. Après le paragraphe e), insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

f) *Décide en outre* que les dispositions énoncées au paragraphe e) s'appliqueront uniquement aux projets de décision et de résolution essentiels visant à adopter les budgets au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Cinquième Commission, à ceux qui visent à élargir des mandats qu'elle a déjà adoptés, et aux projets de décision tendant à modifier le calendrier des séances et réunions qu'elle a demandé de tenir ou à les reporter ;

---

<sup>1</sup> Y compris ses grandes commissions, conformément à son Règlement intérieur et aux dispositions de la présente décision.

